

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

# Liberté – Egalité – Fraternité

# Délibération n° 09/2024/SPC du 1er mars 2024

Portant reprise de la somme de l'affectation du résultat à l'exercice 2022 au budget 2024

### LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

En sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2024 à 08h15, convoqué par le président du SPCPF par lettre n° 44/2024/SPC du 12 février 2024,

Sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, Jade YOU SING, étant secrétaire de séance ;

Le nombre de délégués en exercice étant de 92, il a été constaté le quorum avec les 59 membres présents et 10 procurations ;

### Membres présents

Subdivision	Collectivité	Nom	Prénom	Fonction
Australes	Rapa	NARII	Tuanainai	Titulaire
Australes	Rimatara	UTIA	Mylène	Suppléant
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	FLOHR	Henri	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	LETOURNEUX	Teuira	Suppléant
Îles du Vent	Mahina	FRITCH	Edgar	Titulaire
Îles du Vent	Mahina	TEUIRA	Damas	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	TEARIKI	Ronald	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	HAUMANI	Evans	Titulaire
Îles du Vent	Moorea-Maiao	YOU-SING	Jade	Suppléant
Îles du Vent	Paea	GEROS	Antony	Titulaire
Îles du Vent	Paea	BESSERT	Marc, Hiroarii	Suppléant
Îles du Vent	Paea	MARUAE	Andréa	Suppléant
Îles du Vent	Papara	PUNUA épse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papara	TEIKIOTIU	Anne	Suppléant
Îles du Vent	Papeete	TEMEHARO	René	Titulaire
Îles du Vent	Pirae	LECHENE	Eliane	Suppléant
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	TIRAO	Manoura Aldo	Suppléant
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles du Vent	Teva I Uta	ALPHA	Tearii Te Moana	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TEMARII	Willy	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Huahine	TUMARAE	Hapue Grégoire	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Îles Sous-le-Vent RF	Maupiti	UTAHIA épse ATUAHIVA	Alice	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	t de Papeete	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Ventrôle de	e Filimaraa	TETUANUI	Cyril	Titulaire
Îles Sous de réception de Îles Sous de 1915 de	1-DELIMATA24-AR	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire

# Délibération n° 09/2024/SPC du $1^{\rm er}$ mars 2024 portant reprise de la somme de l'affectation du résultat à l'exercice 2022 au budget 2024

Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	OLDHAM épse TAPEA	Constance	Suppléant
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Marquises	Hiva Oa	RAUZI épse FREBAULT	Joëlle	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Huka	OHU	Nestor	Titulaire
Marquises	Ua Pou	CANDELOT	Ady	Titulaire
Marquises	Ua Pou	TEIKIHAKAUPOKO	Joseph	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	WILLIAMS	Christian, Tavi	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Jerry Heiarii	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Нао	BUTCHER épse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEAMO	Rémy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	TEAGAI	Ernest	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire

## **Procurations**

Commune	Prénom Nom	Procuration à	
Nukutavake	Silvano TAGIHIA	Roland APA	
Taputapuatea	Thomas MOUTAME	Simplicio LISSANT	
Fangatau	André DIAZ	Clément NUI	
Ua Pou	Joseph KAIHA	Ady CANDELOT	
Bora Bora	Nélia TCHE épse MAIARII	Willy TEMARII	
Raivavae	Bruno FLORES	Antony GEROS	
Taiarapu Est	Anthony JAMET	Damas TEUIRA	
Rimatara	Artigas HATITIO	Frederic RIVETA	
Nuku Hiva	Benoit KAUTAI	Françoise AH SCHA	
Нао	Mauricette MAI -TAKAMOANA épse APA	Iseult BUTSCHER	

Présents : 59
Procurations : 10
Votants : 69
Abstention : 0
Vote pour : 69
Vote contre : 0

RF Haut-Commissariat de Papeete

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 02/03/2024
987-200015154-20240301-DEL\_09\_2024-AR

Délibération n° 09/2024/SPC du 1er mars 2024 portant reprise de la somme de l'affectation du résultat à l'exercice 2022 au budget 2024

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française:
- Vu le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française et en particulier l'article D 2311-14;
- Vu l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu la délibération n°07/2022/SPC du 18 mars 2022 approuvant le compte administratif, le compte de gestion- Exercice 2021 et l'affectation de résultat ;
- Vu la délibération n°08/2024/SPCPF du 1er mars 20024 approuvant le compte de gestion, le compte administratif 2023.

#### **EXPOSE DES MOTIFS**

Le besoin de financement en 2022 ayant été surévalué, l'affectation au 1068 au budget 2022 n'était pas nécessaire.

Par ailleurs, l'article R 2311-4 du CGCT permet de reprendre en section de fonctionnement, l'excédent de la section d'investissement, résultant de la dotation complémentaire en réserves et constaté au compte administratif au titre de deux exercices consécutifs.

Dès lors, il l s'agira d'effectuer une reprise de la somme de 9.508.591 XPF issue de l'affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget 2024 afin de contribuer à son équilibre.

#### **ADOPTE**

- Article 1: Est approuvé la reprise de l'affectation de résultat au 1068 de l'exercice 2022 d'un montant de 9.508.591 XPF au profit de l'article « 7785- Excédent d'investissement transféré au compte de résultat » du budget 2024.
- Conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Le Président et le Trésorier des Iles du Vent sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.



Haut-Commissariat de Papeete

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/03/2024 987-200015154-20240301-DEL 09 2024-AR